

Communauté de communes du



**DÉCLARATION DE PROJET RELATIVE AU PROJET DE MAISON  
INTERGENERATIONNELLE À FRANCHEVELLE EMPORTANT UNE  
MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE FRANCHEVELLE**

**Pièce 4**

**Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint et  
avis des personnes publiques associés**



Mesdames, Messieurs,

**Veillez trouver ci-joint le procès-verbal de la réunion d'Examen Conjoint du 23 novembre 2023 concernant la Déclaration de Projet et Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Franchevelle pour le projet d'intérêt général d'une Maison Intergénérationnelle.**

*Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.*

≈≈≈

La liste de présence est jointe au PV. Les personnes excusées sont également destinataires du présent Procès-Verbal.

| Organisme                     | Prénom   | NOM         | Présent<br>(ou en visio) | Excusé<br>ou absent | Diffusion par |      |
|-------------------------------|----------|-------------|--------------------------|---------------------|---------------|------|
|                               |          |             |                          |                     | papier        | mail |
| CCTV                          | Benjamin | GONZALES    | X                        |                     |               | X    |
|                               | Sylvie   | ROLLOT      | X                        |                     |               | X    |
|                               | Hervé    | EPLÉ        | X                        |                     |               | X    |
|                               | Bernard  | GAUDINET    | X                        |                     |               | X    |
| Commune de Franchevelle       | Raymond  | BILQUEZ     | X                        |                     |               | X    |
| DDT 70                        | Maria    | GIGANDET    | X                        |                     |               | X    |
|                               | Nicole   | MAIREY      | X                        |                     |               | X    |
|                               | Julie    | TAILHARDAT  | X                        |                     |               | X    |
| CA70                          | Pierric  | TARIN       | X                        |                     |               | X    |
| C Concept Habitat             | Claire   | VUILLEMINEY | X                        |                     |               | X    |
| Initiative A&D                | Vincent  | PLATEL      | X                        |                     |               | X    |
|                               | Sadia    | GHARET      | X                        |                     |               | X    |
| SCoT PVVS                     | Violette | BEAUVAL     |                          | X                   |               | X    |
| CCI                           | Jérôme   | GAILLARD    |                          | X                   |               | X    |
| Département de la Haute-Saône | Dorothee | GEORGES     |                          | X                   |               | X    |
| SCoT Pays Vosges Saônoise     |          |             |                          | X                   |               | X    |
| Région BFC                    |          |             |                          | X                   |               | X    |
| SDIS                          |          |             |                          | X                   |               | X    |

|                                       |  |  |  |   |  |   |
|---------------------------------------|--|--|--|---|--|---|
| Chambre des métiers et de l'artisanat |  |  |  | x |  | x |
|---------------------------------------|--|--|--|---|--|---|

### Ordre du jour :

- Réunion d'Examen Conjoint avec les personnes publiques associées de la procédure de Déclaration de Projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du PLU de Franchevelle.

### Préambule : organisation de la réunion d'examen conjoint.

Les personnes publiques associées ainsi que la mairie de Franchevelle ont été invitées par le président de la CCTV, en date du 9 octobre 2023, à participer à la réunion d'examen conjoint de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Franchevelle en lien avec le projet de Maison Intergénérationnelle.

Le courriel était accompagné d'un courrier d'invitation et du dossier de DPMEC en vue de l'examen conjoint.

L'avis du département de Haute-Saône a été fourni avant la réunion.

Les avis reçus par courriers et courriels sont joints en annexe du compte-rendu de la réunion.

L'absence d'avis émis lors de la réunion ou d'avis envoyés pour la réunion d'examen conjoint est à considérer comme avis favorable.

### Déroulé de la réunion :

Le Maire de Franchevelle a ouvert la réunion en remerciant les personnes présentes et en présentant l'historique du projet. Le cabinet d'études Initiative A&D a présenté la procédure et le dossier avant échanges et avis des personnes publiques associées présents ou lecture des avis reçus.

La MRAe nous a soumis son absence d'avis.

La CDPENAF a émis un avis favorable avec réserve sur la compensation.

- La compensation viendra dans l'élaboration du PLUi car ce n'est pas pertinent de la faire dans la DPEMC notamment pour sécuriser la procédure. Les membres de la CDPENAF ont bien pris en compte la compensation dans le cadre du future PLUi.

La DDT indique que la parcelle du projet est vierge de toute construction, ainsi il faudrait la zoner en 1AU et non en U (après enquête publique). Nous allons faire un secteur en 1AU, ce qui permettra notamment de modifier le règlement écrit seulement dans ce secteur.

La DDT s'interroge sur les capacités du parking de la mairie qui sera mutualisé pour le projet. M. le Maire de Franchevelle indique qu'il pourrait être agrandi si le besoin se fait sentir. Il y a une marge de manœuvre.

L'avis de la Chambre d'Agriculture est favorable. Les impacts sur l'agriculture sont minimes, la CA aurait souhaité qu'une compensation soit mise en œuvre dès maintenant.

Le Département de Haute-Saône émet un avis sans remarque.

Le SCoT PVVS est excusé de son absence à cette réunion d'examen conjoint mais a émis un avis favorable avec remarque, notamment sur le choix de la commune de Francheville pour installer cet équipement du fait du faible niveau d'équipement commercial et en service de la commune.

La Chambre d'Agriculture pose la question d'un deuxième niveau mais ce n'est pas à l'ordre du jour car déjà trop coûteux.

M. le Maire de Francheville nous fait part de sa volonté de louer les appartements de la maison intergénérationnelle à faible cout : environ 500€.

Avis du département de Haute-Saône :

**De :** GEORGES Dorothee <Dorothee.GEORGES@haute-saone.fr>  
**Envoyé :** mardi 14 novembre 2023 13:54  
**À :** direction@cctv70.fr  
**Objet :** Dossier FRANCHEVELLE-DPEMC-Réunion PPA-Examen conjoint

Madame,

Après étude du dossier de projet de maison transgénérationnelle à FRANCHEVELLE entraînant mise en compatibilité du PLU de la commune, je vous informe que le Département de la Haute-Saône n'a pas de remarques particulières à émettre sur votre dossier.

Je vous remercie de bien vouloir excuser notre présence lors de la réunion PPA programmée le 23 novembre 2023.

Cordialement,



**Dorothee GEORGES**  
**Directrice adjointe administrative**  
Direction des Services Techniques et des Transports  
Département de la Haute-Saône  
 03.84.95.74.03 / 06.79.67.32.90  
[haute-saone.fr](http://haute-saone.fr)  
[dorothee.georges@haute-saone.fr](mailto:dorothee.georges@haute-saone.fr)  
DSTT / Espace 70  
4 A rue de l'Industrie  
70 006 Vesoul Cedex

Avis du SCoT PVVS :



Vesoul, le 05 décembre 2023

Monsieur le Préfet  
Préfecture de la Haute-Saône  
1 rue de la Préfecture  
BP 429  
70013 VESOUL CEDEX

Nos réf : VB/VL-103/2023

Objet : **Commune de FRANCHEVELLE – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU**

→ **Avis sur la demande de dérogation au titre de l'article L.142-5 du Code de l'Urbanisme**

PJ : **Fiche d'analyse technique de la demande de dérogation**

Monsieur le Préfet,

Par mail en date du 06 octobre 2023, vous avez saisi le Syndicat Mixte du Pays Vesoul – Val de Saône pour avis sur la demande de dérogation au titre de l'article L.142-5 du Code de l'Urbanisme, sollicitée par la commune de Franchevelle, dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Au vu des éléments transmis, je vous informe que dans le cadre de l'examen de ce dossier, dont vous trouverez la fiche d'analyse ci-jointe, le Pays Vesoul – Val de Saône émet un avis favorable sur cette demande de dérogation.

Je vous indique que Violette Beauval, chargée de mission SCoT du Pays de Vesoul – Val de Saône, reste à votre entière disposition afin de vous apporter tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma sincère considération,

Pour la Présidente,  
La Directrice  
**Virginie LUTHRINGER**



58, rue Paul Morel - BP 70452  
70007 VESOUL Cedex

Bureaux :  
Mairie de Vesoul  
Aile droite - 2<sup>e</sup> étage

03 63 37 91 31

Avis de la CDPENAF :



**COPIE**

Direction Départementale  
des Territoires de la  
Haute-Saône

Commission Départementale de Préservation  
des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers  
Service Urbanisme Habitat et Constructions  
Secrétariat CDPENAF  
Affaire suivie par : Nicole MAIREY  
Tél : 03 63 37 92 87  
mél : [ddt-cdpnaf@haute-saone.gouv.fr](mailto:ddt-cdpnaf@haute-saone.gouv.fr)

Vesoul, le

- 1 DEC. 2023

Monsieur le Président,

La déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU de Franchevelle a été prescrite par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2023 pour un projet d'implantation d'une maison intergénérationnelle.

Par courrier réceptionné le 13 octobre 2023, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie vendredi 17 novembre 2023 pour examiner ce projet, que vous avez présenté avec le maire de Franchevelle et le cabinet IAD. Vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

Les membres de la CDPENAF ont rendu un avis favorable au projet et ont pris acte de l'engagement de la collectivité concernant le déclassement des 2 zones, 1AU et 2AU, du PLU en vigueur, en zone agricole dans le futur PLUI.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le directeur départemental des territoires

Didier CHAPUIS

GONZALES Benjamin  
Président de la Communauté de communes  
du Triangle Vert  
27 Grande Rue  
70240 SAULX

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône  
24, boulevard des Alliés – CS 50389  
70014 Vesoul Cedex  
Tél : 03 63 37 92 00 – mél : [ddt@haute-saone.gouv.fr](mailto:ddt@haute-saone.gouv.fr)  
Site internet : <http://www.haute-saone.gouv.fr>

Avis de la MRAe :

**Déclaration de projet emportant mise en comptabilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Francheville (70)**

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R 104-25 du code de l'urbanisme

Absence d'avis du 20 décembre 2023 / BFC-2023-4071

2023APBFC59